



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 81932

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'effort nécessaire que notre société doit faire en direction de ses jeunes. Les récents événements survenus dans certaines de nos banlieues ont mis en évidence l'absence de perspective pour un nombre croissant de nos concitoyens. En mars 2005, le Conseil européen a adopté un pacte européen pour la jeunesse visant, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, à améliorer l'éducation au travers de la promotion de la réussite scolaire et ce essentiellement en direction de ceux qui en sont le plus éloignés, les jeunes des ZEP, la lutte contre les sorties du système scolaire sans qualification devant constituer une priorité nationale, la veille éducative et la lutte contre l'échec scolaire doivent être renforcées, les dispositifs relais et le suivi individuel jouant à cet égard un rôle important. Nous pensons que l'action en faveur des ZEP doit être maintenue et améliorée. Mais, pour les jeunes sortis du système éducatif sans qualification, la possibilité d'une formation différée financée par la solidarité nationale doit être effective en signe de la concrétisation de l'attachement de la société à l'ensemble de sa jeunesse. Face à ces mesures qui nous semblent fondamentales, des efforts supplémentaires semblent aujourd'hui nécessaires en direction des points suivants : la formation, la mobilité, l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des jeunes et la conciliation entre activité professionnelle et vie familiale. Le Pacte européen qui préconise ces mesures doit garantir la cohérence des initiatives à prendre dans ces domaines et servir de point de départ à une mobilisation forte et continue en faveur de nos jeunes. Aussi, sur cette question essentielle pour le développement de notre pays, son dynamisme et sa cohésion sociale, il lui demande de bien vouloir préciser quelles sont les suites que le Gouvernement entend donner.

Texte de la réponse

Le 8 février 2006, après deux mois de concertation avec les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves, le plan de relance de l'éducation prioritaire a été présenté. Il s'agit, pour tous les élèves des écoles et collèges de l'éducation prioritaire, de créer les conditions d'acquisition des savoirs fondamentaux dès l'école primaire dans un environnement de réussite, de réduire la fracture culturelle, de créer les conditions d'une orientation positive et ambitieuse s'ouvrant notamment sur les filières d'excellence, par une action ciblée autour des 249 réseaux « ambition réussite », et de donner une réalité au principe d'égalité des chances. Afin d'accompagner les élèves dans la réalisation de leur projet scolaire et professionnel, le texte préconise de multiplier les possibilités de découverte des filières de formation et du monde professionnel et de sensibiliser les élèves aux perspectives offertes par l'enseignement supérieur. À ce titre les élèves de quatrième et troisième des établissements de l'éducation prioritaire bénéficieront d'un entretien individuel d'orientation, organisé chaque année avant la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire. Cet entretien, conduit par le professeur principal ou le conseiller d'orientation-psychologue, assisté d'une personne issue du monde professionnel, a pour finalité d'aider l'élève à construire et approfondir son projet professionnel. De même, en vue d'une connaissance accrue des métiers et des voies de formation, l'enseignement optionnel de découverte professionnelle peut être avancé en classe de quatrième. Dans les réseaux « ambition réussite », le partenariat avec une institution culturelle, un complexe sportif de haut niveau, un laboratoire d'université ou d'organisme de recherche, une personnalité,

contribuera à un projet d'excellence destiné à donner aux élèves la fierté de leur établissement. Ses déclinaisons seront étroitement articulées dans le cadre de projets interdisciplinaires. L'ouverture de l'école sur la société sera favorisée. Des interventions de spécialistes (universitaires, chercheurs, professionnels, scientifiques, artistes...) et des actions (visites, mini-stages, projets...) conféreront à l'enseignement une dimension concrète et favoriseront des choix d'orientation ouverts (lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, centres de formation d'apprentis, ...). Dès la rentrée 2006, les élèves des collèges « ambition réussite » ayant obtenu une mention très bien au diplôme national du brevet auront la faculté de demander leur affectation dans un lycée de leur choix parmi les lycées de leur académie pour leur permettre d'accéder, s'ils le souhaitent, et un établissement doté de classes préparatoires aux grandes écoles, Ils bénéficieront de l'augmentation du nombre de bourses au mérite ainsi que les élèves boursiers de l'éducation prioritaire qui se sont distingués par leur effort dans le travail scolaire au cours de la classe de troisième. Pour faciliter l'accès aux stages obligatoires en milieu professionnel des élèves scolarisés en troisième, en lycée professionnel ou en formation post bac, les entreprises d'un bassin d'emploi inscrites dans l'opération « objectif stage » s'engagent, dans une relation de confiance avec les établissements scolaires à accueillir les jeunes qui n'auraient pas trouvé de stage par eux-mêmes. Enfin, la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence est mise en oeuvre : 100 000 étudiants des grandes écoles et universités s'engagent à accompagner 100 000 élèves de l'éducation prioritaire dans leurs études. Les établissements s'inspireront d'expériences en cours. Tous les projets de parrainage qui permettraient à un lycéen d'accompagner tout au long de l'année scolaire un collégien ou un écolier seront privilégiés. La pratique d'une solidarité concrète entre les étudiants, les lycéens, les collégiens et les écoliers doit permettre aux élèves de mieux appréhender la nécessité de construire un parcours scolaire réussi, fondé sur la maîtrise des apprentissages fondamentaux et l'acquisition du socle commun tout en développant la curiosité intellectuelle ainsi que l'intérêt pour le savoir chez les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81932

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 mai 2006

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11937

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4964